



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT  
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ALIMENTATION

-

CERTIFICATS D'ECONOMIE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

*Action n°2017-009*

**Lutter contre les tordeuses en vigne au moyen  
de diffuseurs de phéromones pour la confusion sexuelle**

**1 – Définition de l'action**

L'action vise à la mise en œuvre de la confusion sexuelle au moyen de diffuseurs de phéromones spécifiques des tordeuses de la grappe (lépidoptères ravageurs). Ces phéromones perturbent la reproduction en empêchant le mâle de suivre la trace phéromonale émise par la femelle. Le cycle du ravageur est ainsi rompu avant son stade nuisible.

**2 – Conditions de réalisation de l'action**

L'action est réputée réalisée lorsque la vente à l'utilisateur final est effectuée.

La date de réalisation de l'action est la date de facturation figurant sur le registre des ventes ou la date d'émission de la facture.

**3 – Pièces justificatives à fournir**

Si le produit a été vendu par le demandeur, aucune pièce n'est à fournir. Le registre des ventes doit être tenu à la disposition des agents chargés des contrôles.

Si le produit a été vendu par une personne autre que le demandeur, doivent être transmises lors de la demande :

- une copie de la facture comportant l'identité de l'acheteur, la date d'émission de la facture et la description de l'achat permettant l'identification sans équivoque de l'action ;
- l'attestation sur l'honneur prévue à l'annexe 1 de l'arrêté 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques ;
- si le vendeur est obligé du dispositif, l'attestation sur l'honneur prévue à l'annexe 2 de l'arrêté 3 mai 2017 relatif aux modalités de demande de délivrance de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques.

#### 4 – Nombre de certificats auquel l'action ouvre droit annuellement

<b>Référence commerciale</b>	<b>Montant unitaire en certificats par lot de diffuseurs</b>	
Checkmate Puffer LB AMM : 2160423 Lot de 1 diffuseur	0,25	<b>X</b> <b>Nombre de lots de diffuseurs vendus</b>
Isonet 1+2 AMM : 2130109 Lot de 400 diffuseurs	0,8	
Isonet 2 AMM : 2130108 Lot de 500 diffuseurs	0,002	
Isonet L AMM : 2140043 Lot de 100 diffuseurs	0,2	
Isonet L Plus AMM : 2140044 Lot de 100 diffuseurs	0,2	
Isonet LA Plus AMM : 2161035 Lot de 100 diffuseurs	0,2	
Isonet LE AMM : 2120030 Lot de 400 diffuseurs	0,8	
RAK 1 Cochylis AMM : 9400462 Lot de 250 diffuseurs	0,5	
RAK 1+2 MIX AMM : 2140215 Lot de 250 diffuseurs	0,5	
RAK 2 New AMM : 2150105 Lot de 250 diffuseurs	0,5	

#### 5 – Nombre d'années durant lesquelles l'action ouvre droit à la délivrance de certificats

1 année.